



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 07 mai 2021

Madame Karine DASQUET

Président le SIAG de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet

Mairie – 33 Place Jean Barbe

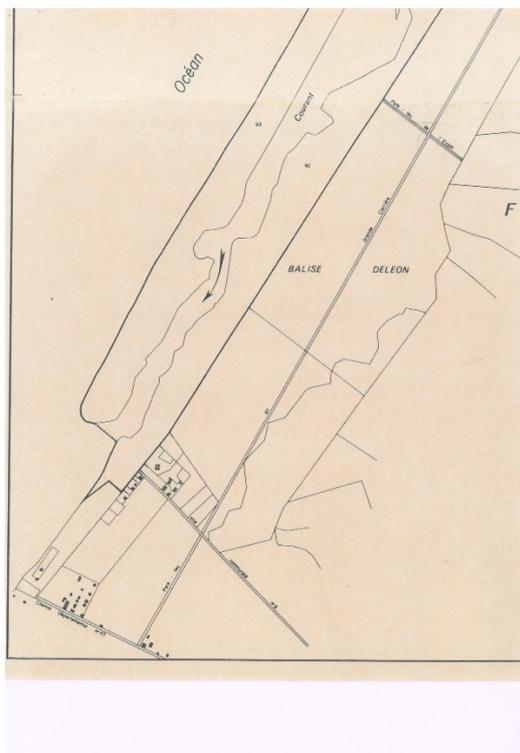
40560 - VIELLE SAINT-GIRONS

Transmission électronique : contact@viellesaintgirons.fr

Objet : Limites de la RNN du Courant d'Huchet

Mme la Présidente,

Un de nos adhérents qui fréquente quotidiennement la Réserve Naturelle depuis plusieurs années a observé qu'un nouveau plan des limites de la Réserve figure depuis quelques mois sur l'un des panneaux d'affichage de la Réserve situé sur le parking à l'extrémité de la rue de l'Embouchure. Ce plan est conforme au Décret de création puisqu'il y était annexé :



.../...

Il constate qu'il y a aujourd'hui deux plans différents exposés sur le parking de l'Embouchure, voici le deuxième :



Le problème qu'il souligne est qu'ils sont **différents**, le plan offert par le Conseil alors Général des Landes supprimant plusieurs hectares par le fait qu'il exclut le parking ainsi que toute la zone située au sud dudit parking.

Il a toujours observé des travaux de détournement du Courant d'Huchet qui vont-être entrepris à la mi-juin et nous interroge :

Ces travaux ne sont-ils pas effectués DANS le périmètre de la Réserve ? Si l'on garde à l'esprit l'objectif fixé par le législateur et rappelé sur le site : <https://www.reservenaturelle-couranthuchet.org/Fonctionnement/Gestion-et-fonctionnement/Limites-de-la-reserve> dont voici un extrait :

La mise en réserve naturelle du courant d'Huchet en 1981 avait pour objectifs de conserver un site unique, d'intérêt patrimonial (notamment botanique), mais aussi de limiter les actions anthropiques ainsi qu'un excès de fréquentation touristique sur le courant.

Nous ne sommes pas en mesure de lui répondre car s'il paraît évident que les limites de la Réserve Naturelle ne sont pas respectées par la Commune de MOLIETS ET MAA à l'Embouchure du Courant d'Huchet puisque la fréquentation touristique y augmente... **Dans la mesure où vous exercez le mandat de Présidente du SIAG de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet, pourriez-vous vérifier si la Mairie de MOLIETS a sollicité par le passé et obtenu l'accord du SIAG ou de la Préfecture pour ces travaux ?** Naturellement nous apprécierions de recevoir communication des documents s'ils existent ; une transmission de fichiers électroniques ou d'un lien permettant de les télécharger nous conviendrait parfaitement.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte

+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>

Copie à :

- Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER, Préfète des Landes
- Monsieur Thierry BARON, Sous-Préfet de Dax
- Mme Karine MARCHAND, Maire de MOLIETS ET MAA